

Aide aux Licences Sportives 2023/2024

Collectivité Outre-mer

Dans le cadre du développement d'aides spécifiques et sociales visant à soutenir les Personnels du Ministère de la Justice dans la pratique d'activités sportives de proximité, l'ASMJ met en place pour les années 2023/2024 une Aide Financière Sportive.

Cette aide vise les Personnels exerçant pour le Ministère de la Justice (Magistrats, Fonctionnaires, Contractuels), et se caractérise sous la forme d'une Aide Financière à hauteur de 30 Euros par Personnel.

Il est à noter que seuls les Personnels (Actifs ou Retraités) peuvent prétendre à l'octroi de cette prestation.

Celle-ci peut se cumuler avec d'autres aides, **toutefois les ayants droits (conjointes et enfants) sont exclus du dispositif.**

L'aide est dévolue pour les licences sportives 2023/2024, et les dossiers doivent parvenir au siège de l'ASMJ du 1^{er} Janvier au 31 Aout 2024, dernier délai.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, les Personnels doivent remplir les conditions suivantes :

- 1- Exercer au sein d'une structure dépendant du Ministère de la Justice ou retraité du Ministère.
- 2- Remplir le Formulaire joint en annexe accompagné des différentes pièces justificatives avec **un RIB**
- 3- Renvoyer l'ensemble des éléments **par mail** à :

M. Olivier VIAU, Président : asmj.president@gmail.com

Le nombre d'aides sera limité aux crédits alloués par le Ministère de la Justice.

Les aides seront attribuées par ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi.

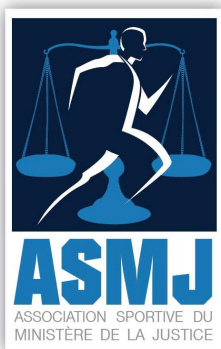
Toute difficulté sera arbitrée par la commission ASMJ.

Une commission d'attribution des Aides Financières Sportives se réunira dans les premières semaines du mois d'octobre 2024, afin d'attribuer et **d'envoyer les prestations FIN NOVEMBRE 2024.**

Comme l'an passé, L'ASMJ versera cette aide sous forme de virement bancaire et **supportera tous les frais afin que les Personnels Ultra Marins bénéficient à la même hauteur de cette aide à l'instar des Personnels Métropolitains.**

Olivier VIAU
Président ASMJ





Aide aux licences Sportives Et Sport de proximité Formulaire de demande Saison 2023/2024

Vous êtes inscrit dans un club sportif, une association, ou une activité sportive pour la saison 2023-2024. Vous pouvez bénéficier d'une aide de 30 € (dans la limite des crédits accordés par le Ministère de la Justice, et ces dernières seront attribuées par ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi. Toute difficulté sera arbitrée par la Commission de l'ASMJ).*

Merci de bien vouloir renseigner les rubriques suivantes, **en lettres majuscules**, sans oublier de dater et signer, et renvoyer ce formulaire du 1^{er} Janvier au 31 Aout 2024, cachet de la poste faisant foi, accompagné de :

- 1- Copie de la licence, inscription à l'Association ou à l'activité sportive avec facture.
- 2- Photocopie de la dernière fiche de paye ou carte professionnelle ou bulletin de pension.
- 3- Bulletin adhésion ASMJ 2024 complété (l'adhésion ASMJ est GRATUITE même si adhésion déjà effectuée).
- 4- **Une enveloppe timbrée à votre adresse au Format 1/2 A4 (exclusivement)**

Le tout non agrafé

Documents à retourner à l'adresse suivante :

ASMJ 12-14, Rue Charles Fourier, 75013 PARIS

Coordonnées de l'Agent :

NOM..... PRENOM

ADRESSE PERSONNELLE

CODE POSTAL VILLE

TEL. Mail

RESIDENCE(ADMINISTRATIVE).....

FONCTION.....

Je soussigné(e)..... déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à, le

Signature

L'aide sera versée FIN NOVEMBRE 2024

* Pour bénéficier de l'aide financière l'Adhésion est obligatoire





Bulletin d'adhésion 2024

(Fonctionnaires et Magistrats du Ministère de la Justice)

Pour l'année 2024, la cotisation est gratuite

M^{me} / M. - Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville.....

Tél : Date de naissance :/...../.....



Email (indispensable):



(Merci d'écrire lisiblement SVP)

ORIGINE PROFESSIONNELLE

Fonction et lieu d'affectation:

	Magistrat
	A
	B
	C
	CONTRACTUEL
	RETRAITE

	SG
	DAP
	DSJ
	DPJJ

	BORDEAUX
	DIJON
	DOM-COM
	LILLE
	LYON
	NANCY
	PACA-CORSE
	PARIS
	RENNES
	TOULOUSE
	ENAP

L'adhésion à l'Association Sportive du Ministère de la Justice est **OBLIGATOIRE** afin de pouvoir pratiquer des activités sportives, et bénéficier des aides aux associations, aides pour accès aux salles de sports et licences sportives. **Pour l'année 2024, la cotisation est gratuite.**

**En adhérant à l'ASMJ vous acceptez que vos coordonnées soient transmises aux partenaires de l'ASMJ.*

Afin de nous permettre de répondre à vos attentes, Merci de répondre aux questions suivantes

Sport(s) pratiqué(s):

Loisir- compétition

Niveau actuel (si sport de compétition):

Quel(s) sport(s) de loisir ou de compétitions souhaiteriez-vous que l'ASMJ organise?

.....

Fait à.....le.....

Signature

ADHÉSION à renouveler annuellement

ASMJ

12-14 rue Charles FOURIER 75013 PARIS

@ : 75013asmj@gmail.com

Tel : 09 83 71 08 51



ASMJ Association Sportive du Ministère de la Justice

www.asmj.fr